



PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Franklin tenue le 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé, sous la présidence de M. Yves Métras, maire.

Sont présents (e) : Mme Lyne McKenzie
M. Mark Blair
M. Nathaniel St-Pierre
M. Simon Brennan
M. Éric Payette

Mme Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

RÉSOLUTION NO. 162-10-2025

1_OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU QUE tous les membres du conseil confirment avoir été dûment convoqués par la directrice générale et greffière-trésorière, au moyen d'un courrier électronique faisant foi de cette convocation;

ATTENDU QUE tous les documents nécessaires à la prise de décision ont été envoyés par courrier électronique aux membres du conseil au moins 72 heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Nathaniel St-Pierre
APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan
Et **RÉSOLU**

D'OUVRIR la séance régulière à 19h30 le quorum étant respecté.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 163-10-2025

2_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne McKenzie
APPUYÉ par le conseiller M. Éric Payette
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. **Ouverture de la séance régulière**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption de procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025
4. **Période de questions**
5. **Ressources humaines**
 - 5.1 Politique des conditions de travail du personnel municipal
6. **Administration générale**
 - 6.1 Approbation des paiements émis, comptes à payer et salaires

- 6.2 Adoption du règlement no. 433-2025 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées à l'Écocentre de Franklin
- 6.3 Adoption du règlement no. 434-2025 établissant la rémunération des officiers d'élection et de référendums municipaux
- 6.4 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement no. 435-2025 sur l'utilisation de l'eau potable
- 6.5 Dépôt et adoption du projet de règlement no. 435-2025 sur l'utilisation de l'eau potable
- 6.6 Accès à l'information - Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités
- 6.7 Budget 2025 révisé – Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent
- 6.8 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 6.9 TECQ 2024-2028 – Dépôt de la programmation de travaux #1
- 6.10 Numérisation dossiers de propriétés – Soumission 2025-004
- 6.11 Dépôt et constatation de la fin de mandat d'un membre du conseil
- 6.12 Mauvaises créances – Radiation de factures
- 7. Sécurité publique**
- 8. Transports et voirie**
 - 8.1 Appel d'offres 2025-02 – Travaux de réfection Montée Gervais
- 9. Hygiène du milieu**
 - 9.1 Dépôt du rapport d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour juillet 2025
- 10. Urbanisme et environnement**
- 11. Loisirs, culture et vie communautaire**
- 12. Développement économique**
- 13. Correspondance**
 - 13.1 Légion royale canadienne – Demande d'achat de couronne
 - 13.2 Centre de ressources familiales – Demande de commandite
- 14. Divers**
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance**

Adopté à l'unanimité

3_ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION NO. 164-10-2025

3.1_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2025;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par le conseiller M. Éric Payette

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé et que tous les membres du conseil présents attestent l'avoir lu et le déclarant conforme aux prises de décision.

Adopté à l'unanimité

4_PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant de débuter cette période de questions, M. Yves Métras, maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui l'on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

M. Yves Métras, maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, il mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

5_RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NO. 165-2025

5.1_POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL MUNICIPAL

ATTENDU QUE la politique encadrant les conditions de travail du personnel municipal arrive à échéance le 31 décembre 2025, et qu'il est opportun de procéder à son renouvellement;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie

APPUYÉ par le conseiller M. Éric Payette

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal adopte la politique des conditions de travail du personnel municipal, laquelle sera en vigueur du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Adopté à l'unanimité

6_ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NO. 166-2025

6.1_APPROBATION DES DÉBOURSÉS, COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de la liste des dépenses du mois, et ce pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan

Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon les listes déposées à la séance régulière du 1^{er} octobre 2025 comme suit :

- Liste des comptes à payer au 24 septembre 2025 : **433 850.43 \$**
- Liste paiements émise du 22 septembre 2025 : **34 674.49 \$**
- Liste des salaires payés 2025 : **48 336.37 \$**

Que les présentes listes soient reconnues comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal et qu'elles soient dument conservées dans le registre prévu à cet effet, sans être annexé au procès-verbal.

Je, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie qu'il y a des fonds nécessaires pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 167-2025

6.2_ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 433-2025 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À L'ÉCOCENTRE DE FRANKLIN

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement numéro 433-2025 ont été déposés à la séance régulière du 2 septembre 2025;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Éric Payette

APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair

Et **RÉSOLU**

QUE le règlement numéro 433-2025, visant à constituer une réserve financière pour le financement des dépenses liées à l'Écocentre de Franklin, soit adopté tel que présenté en pièce justificative à la présente séance, laquelle fait partie intégrante du présent règlement;

ET QUE ce règlement entrera en vigueur à l'issue du processus référendaire, conformément aux dispositions prévues par la loi.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 168-10-2025

6.3_ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 434-2025 ÉTABLISANT LA RÉMUNÉRATION DES OFFICIERS D'ÉLECTION ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement numéro 434-2025 ont été déposés à la séance régulière du 2 septembre 2025;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie

APPUYÉ par le conseiller M. Éric Payette

Et **RÉSOLU**

QUE le règlement numéro 434-2025 établissant la rémunération des officiers d'élection et de référendums municipaux soit adopté et qu'il soit ordonné et statué tel que présenté en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

6.4_AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 435-2025 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Mme Lyne Mckenzie que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé « Règlement numéro 435-2025 sur l'utilisation de l'eau potable ».

L'objet de ce règlement est de fixer les normes d'utilisation de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc de la municipalité et s'applique à l'ensemble du territoire.

RÉSOLUTION NO. 169-2025

6.5_DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 435-2025 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 435-2025 tel que déposé;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 435-2025 sur l'utilisation de l'eau potable. Le projet de règlement est ainsi déposé avec dispense de lecture et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 170-2025

6.6_ACCÈS À L'INFORMATION – DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS

CONSIDÉRANT que tout organisme public a l'obligation d'informer la Commission d'accès à l'information de tout changement concernant la personne responsable de l'accès à l'information ;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Simon Brennan
APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair
Et **RÉSOLU**

QUE M. Yves Métras, maire, désigne Mme Geneviève Carrière, directrice générale et greffière trésorière, à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels pour la Municipalité de Franklin, et lui délègue l'ensemble des responsabilités afférentes à cette fonction, à compter de sa nomination;

QUE la Direction de la Commission d'accès à l'information soit informée de cette désignation.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 171-2025

6.7_BUDGET RÉVISÉ 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION DU HAUT ST-LAURENT (NO. D'APPROBATION 0204)

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation (OH) Du Haut St-Laurent a soumis à la Municipalité de Franklin une révision budgétaire en date du 4 septembre 2025, portant le numéro d'approbation 0204 ;

CONSIDÉRANT QUE le budget révisé ne prévoit pas de changement au niveau de notre contribution municipale pour nos ensembles immobiliers 1398 (Doréa) et 2346 (Saint-Antoine-Abbé) ;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
APPUYÉ par le conseiller M. Éric Payette
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil de la Municipalité de Franklin approuve, tel que présenté, le budget révisé (approbation no. 0204) de l'Office d'habitation du Haut St-Laurent, soumis en date du 4 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité

6.8_DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2025

QUE les états comparatifs au 30 septembre 2025, préparés par Mme Linda Hébert, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soient déposés au conseil municipal conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

RÉSOLUTION NO. 172-2025

6.9_TECQ 2024-2028 – DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX #1

ATTENDU QUE la « Municipalité de Franklin » a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie

APPUYÉ par le conseiller M. Éric Payette

Et **RÉSOLU**

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, es dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 173-2025

6.10_NUMÉRISATION DOSSIERS DE PROPRIÉTÉS

ATTENDU QUE la municipalité souhaite entreprendre la numérisation de ses dossiers de propriétés afin d'en faciliter l'accès, la conservation et la gestion documentaire;

ATTENDU QUE M. Philippe Meunier a déposé une offre de services pour effectuer ce mandat de numérisation au taux horaire de 45 \$;

ATTENDU QUE le mandat sera réalisé sous forme d'une banque d'heures, selon les besoins de la municipalité et la disponibilité des dossiers;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Nathaniel St-Pierre
APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal accorde un mandat à M. Philippe Meunier pour la numérisation des dossiers de propriétés de la municipalité, selon les termes de son offre de services, au taux horaire de 45 \$, et ce, sous forme de banque d'heures;

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le budget de fonctionnement prévu à cet effet.

Adopté à l'unanimité

6.11_DÉPÔT ET CONSTATATION DE LA FIN DE MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Mme Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt officiel de la décision émise par la Commission municipale, constatant la fin de mandat du conseiller M. Marc-André Laberge en date du 4 août 2025 (Dossier CMQ-71943-001).

RÉSOLUTION NO. 174-2025

6.12_MAUVAISES CRÉANCES – RADIATION DE FACTURES

CONSIDÉRANT QUE certaines factures impayées, datant de la période du 31 octobre 2016 au 18 juin 2022, figurent toujours aux comptes à recevoir de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de factures diverses, excluant les taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à la récupération de ces créances excèdent la valeur des montants dus;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
APPUYÉ par le conseiller M. Éric Payette
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la radiation des factures concernées, pour un montant total de **4 835.86\$**.

Adopté à l'unanimité

7_SÉCURITÉ PUBLIQUE

8_TRANSPORT ET VOIRIE

RÉSOLUTION NO. 175-2025

8.1_APPEL D'OFFRES 2025-02 – TRAVAUX DE RÉFECTION MONTÉE GERVAIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur SEO pour la pulvérisation et d'asphaltage du pavage de la Montée Gervais;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à savoir :

	Soumissionnaires	Prix (txs incluses)
1	Ali Excavation inc.	186 368.20 \$
2	Agence Chenail - Eurovia	198 209.89 \$
3	Les Pavages Asphaltech inc.	222 600.35 \$
4	Les Pavages Céka inc.	210 717.44 \$
5	Les Pavages Ultra inc.	209 641.37 \$
6	Pavage Axion inc.	199 812.97 \$
7	Roxboro	198 000.64 \$

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par la conseillère Mme Lyne Mckenzie

Et **RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Ali Excavation inc.** pour une somme de **186 368.20 \$**, taxes incluses.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

9_HYGIÈNE DU MILIEU

9.1_DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TECHNICIENNE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX – JUILLET 2025

Le rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de juillet 2025 est déposé au conseil, avec dispense de lecture.

10_URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11_LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1_RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS AU NIVEAU DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Le rapport des activités liées aux loisirs et aux communications du mois d'août est déposé au conseil, avec dispense de lecture.

12_DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13_CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO. 176-2025

13.1_DEMANDE D'ACHAT DE COURONNE – LÉGION ROYALE CANADIENNE

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a reçu une demande d'aide financière pour la campagne du coquelicot de la Légion Royale Canadienne;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan
Et **RÉSOLU**

DE procéder à l'achat d'une couronne au montant de 70 \$ auprès de la Légion Royale Canadienne.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 177-2025

13.2_CENTRE DE RESSOURCES FAMILIALES – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a reçu une demande financière pour l'organisation de la fête de Noël du Centre de ressources familiales du Haut-Saint-Laurent;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Éric Payette
APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair
Et **RÉSOLU**

D'OCTROYER un montant de 150 \$ au Centre de ressources familiales du Haut-Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité

14_DIVERS

15_PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant de débuter cette deuxième période de questions, M. Yves Métras, maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui l'on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

M. Yves Métras, maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomatique possible. En contrepartie, il mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

RÉSOLUTION NO. 178-2025
16_LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets de l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Nathaniel St-Pierre
APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair
Et **RÉSOLU**

DE lever la séance régulière du conseil municipal du 1^{er} octobre 2025 à 19h54.

Adopté à l'unanimité

Je, Yves Métras, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


M. Yves Métras
Maire


Mme Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière